

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL
ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

**DOCUMENT
DE PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DES DÉPENSES
2024-2026**

Août 2023

TABLE DES MATIÈRES

I.INTRODUCTION	3
<i>I.1. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE</i>	4
<i>I.2. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE</i>	6
<i>I.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES</i>	8
<i>I.4. DIFFICULTES ET RISQUES</i>	10
II.PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE TRIENNAL	11
III.PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS	15
IV.CONCLUSION	22
<i>ANNEXES</i>	22

Introduction

Depuis 2014, le Gouvernement du Sénégal met en œuvre le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale pour atteindre un développement humain, une croissance forte et durable et éradiquer la pauvreté à l'horizon 2035.

Le PSE vise l'émergence dans la solidarité et la promotion d'un Etat de droit. Il est, de ce fait, le cadre de mise en œuvre des engagements internationaux, notamment, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

S'inscrivant dans cette dynamique, le Ministère du Travail, du Dialogue Social, et des Relations avec les Institutions poursuit une politique qui s'articule autour du travail décent, en se fondant sur les principes et droits fondamentaux au travail. Les politiques du département concourent à la promotion d'un environnement attractif des affaires, à la promotion du travail décent, du dialogue social et de la paix sociale, à l'amélioration du taux de couverture de la protection sociale avec son extension aux travailleurs de l'économie informelle, à la réduction de l'évasion sociale ainsi qu'à l'amélioration de la coordination et du suivi des relations entre l'Exécutif et les Assemblées.

Pour être en phase avec une dynamique de performance et réussir ses missions, le département a mis en œuvre sa Lettre de Politique sectorielle de Développement durant la période 2018-2022. En 2023, le MTDSRI vient d'adopter un nouvel instrument de planification stratégique. Il s'agit de la LPSD 2023-2027 qui s'est inspirée des résultats de l'évaluation de la précédente lettre et des enseignements tirés du contexte post COVID-19 afin de réadapter le cadre de structuration de la stratégie sectorielle.

Elle a également pris en compte les principaux enjeux du secteur à l'image des réformes envisagées dans le cadre des réformes du Code de Sécurité sociale et du Code du Travail ainsi que la mise en œuvre du Plan national de renforcement du dialogue social et de la phase pilote de l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle

Le présent Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) opérationnalise la politique sectorielle et porte notamment sur le cadrage et la planification budgétaire sur la période 2024-2026. Il s'articule autour des points suivants : la présentation générale du Ministère, le contexte, les orientations stratégiques, la présentation du cadre de performance, la programmation triennale des crédits ainsi que le dispositif de suivi-évaluation, les difficultés et les défis dans la mise en œuvre.

I. Présentation du ministère

1. Les attributions du MTDSRI

Conformément au décret n° 2022-1803 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, le Ministre prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines du travail, du dialogue social et des relations entre le pouvoir exécutif et les Assemblées parlementaires, qu'elles soient nationales, régionales ou panafricaines.

Au titre du Travail et du Dialogue social, il représente l'Etat au sein des organismes internationaux compétents en matière de travail et de sécurité sociale. Il a une mission de conception, de préparation de la législation du travail et de contrôle de son application.

Le Ministre veille à la qualité des relations professionnelles entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de protection du travailleur et de promotion de la compétitivité de l'économie.

Il est garant du libre exercice des droits syndicaux et des autres principes et droits fondamentaux au travail, conformément aux engagements internationaux du Sénégal. Il est l'interlocuteur des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs pour favoriser le dialogue social, impulser la négociation collective entre ces deux catégories d'acteurs sociaux et veiller à la mise en œuvre du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique évoqué dans le PSE.

Il met en œuvre une politique de couverture sociale des travailleurs, assure la tutelle technique des Institutions de Prévoyance sociale et veille à la bonne gouvernance administrative, technique et financière desdites institutions.

Au titre des Relations avec les Institutions, Il apporte son concours aux ministres concernés pour la préparation et le suivi des débats à l'Assemblée nationale, au Haut Conseil des Collectivités territoriales et au Conseil Economique, Social et Environnemental sur les projets de textes qui sont présentés par le Gouvernement.

En collaboration avec le Secrétaire général du Gouvernement, il assure une liaison permanente entre la Présidence de la République, l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités territoriales et le Conseil Economique, Social et Environnemental en vue de faciliter l'organisation des débats.

En liaison avec le Ministre chargé des Affaires étrangères, il entretient des relations avec les institutions parlementaires de la CEDEAO, de l'UEMOA, des autres régions d'Afrique et de l'Union africaine. Il suit la mise en place des institutions parlementaires de l'Union africaine.

2) L'organisation du MTDSRI

Le cadre organisationnel du MTDSRI est régi par le décret n°2023-969 du 02 mai 2023 portant organisation du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

Le MTDSRI comprend :

Le Cabinet et les services et organismes rattachés

- l'Inspection interne ;
- la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- le Haut Conseil du Dialogue social ;
- le Service des Relations publiques.

Le Secrétariat général et les services rattachés

- la Cellule de Passation des Marchés publics ;
- la Cellule des Affaires juridiques ;
- la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation ;
- la Cellule de l'Informatique ;
- la Cellule du Genre et de l'Equité ;
- le Bureau des Archives et de la Documentation ;
- le Bureau du courrier commun.

Les services centraux et déconcentrés

Les Directions sont la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), la Direction des Relations avec les Institutions (DRI) et la Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement (DAGE).

La DGTSS comprend des services centraux (la Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles, la Direction de la Protection sociale, la Direction de la Sécurité et Santé au Travail et la Direction des Statistiques du Travail), des services rattachés (l'Inspection médicale du Travail, la cellule de coordination des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale, la Cellule de coopération et des partenariats, la Cellule de la législation, des Etudes et de la formation et le Bureau administratif et financier) et des services déconcentrés (Inspections régionales du Travail et de la Sécurité sociale, Inspection départementale du Travail et de la Sécurité sociale de Rufisque, Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone franche industrielle de Dakar et Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone économique spéciale).

1.2. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE

En droite ligne des orientations du Plan Sénégal émergent , la politique sectorielle du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions est conduite par le Ministre, conformément au décret n° 2022-1803 du 26 septembre 2022 susvisé, en rapport avec des démembrements du pouvoir exécutif, les institutions parlementaires et consultatives (nationales, régionales, panafricaines), les organisations patronales, les syndicats de travailleurs, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Dans ce cadre, les attributions dévolues au ministre en charge du Travail et des Relations avec les Institutions s'exercent en adéquation avec le décret n°2022-1803 du 26 septembre 2022 portant organisation du MTDSRI. L'action du département est mise en œuvre à travers deux sous-secteurs :

- Travail et Protection sociale des travailleurs ;
- Relations avec les Institutions.

Le sous-secteur « Travail et protection sociale des travailleurs » couvre les relations de travail, la sécurité et santé au travail, le dialogue social et la négociation collective, la protection sociale des travailleurs et les statistiques du travail.

Quant au sous-secteur « Relations avec les Institutions », il se traduit à travers les relations entre le pouvoir exécutif et les Assemblées parlementaires et consultatives, qu'elles soient nationales, régionales ou panafricaines. A cet égard, les actions du département concernent, notamment :

- la représentation de l'exécutif aux travaux de l'Assemblée nationale lors de l'examen des projets de loi et autres affaires, en commission et en séances plénières ;
- l'élaboration des rapports d'adoption des lois de finances et des autres affaires examinées et leur transmission au Président de la République, au Premier Ministre, aux Ministres, au Secrétaire général de la Présidence de la République et au Secrétaire général du Gouvernement ;
- la participation aux travaux du Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT) et du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ;
- la facilitation de l'accès à l'information institutionnelle à travers la collecte, le traitement, la numérisation et la mise en ligne des documents produits par les institutions.

Sur la base de ce périmètre d'intervention délimité par les deux sous-secteurs sus évoqués, les priorités du secteur sur la période 2024-2026 sont essentiellement constituées par les éléments ci-après :

- l'adaptation au besoin du cadre juridique national du travail et de la protection des travailleurs aux instruments internationaux, régionaux et communautaires, notamment de l'OIT, de l'UA, de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- la prise en compte des nouveaux enjeux de protection sociale des travailleurs vulnérables et de compétitivité déclinés dans le PSE ;
- l'amélioration de la qualité de la couverture sociale des travailleurs salariés et celles des retraités ;
- la mise en œuvre du Programme national de Santé et Sécurité au Travail 2023-2027 ;
- le renforcement des stratégies de lutte contre l'évasion sociale ;
- l'extension de l'offre de couverture sociale à d'autres catégories de travailleurs tels que les migrants, les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs du secteur rural ;

- la relance des mécanismes de négociation collective au niveau sectoriel et en entreprise ;
- le développement d'outils de gestion du secteur en vue d'une gouvernance efficace, d'une meilleure performance et d'un service public tourné vers une approche client ;
- l'amélioration du système d'information du travail et de la protection sociale des travailleurs ;
- renforcement des ressources humaines, matérielles et logistiques du MTDSRI.

Concernant l'année en cours, les actions prioritaires portent notamment sur la poursuite de la réforme du Code du Travail, la finalisation du nouveau projet de Code de sécurité sociale, la poursuite de la négociation collective, la mise en œuvre du Plan national de renforcement du dialogue social, l'organisation des élections de représentativité des centrales syndicales, la poursuite du programme de contrôles dans les milieux de travail, la mise en œuvre de la phase pilote du Régime simplifié de protection sociale pour les acteurs de l'économie informelle, la coordination des relations et la couverture des travaux des institutions (Assemblée nationale, Haut Conseil des Collectivités territoriales, Conseil économique, social et environnemental) et la poursuite de la mise en œuvre du projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale.

I.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Se fondant sur le PSE, la vision du département repose sur : « **un travail décent pour tous les travailleurs et travailleuses et un partenariat dynamique entre les Institutions, facteurs de stabilité sociale et d'émergence économique** ».

L'objectif général poursuivi par la politique sectorielle du MTDSRI à l'horizon 2027 est de « contribuer à l'émergence économique par la promotion du travail décent et d'un environnement propice à la compétitivité des entreprises et le développement d'un partenariat dynamique et efficace entre les Institutions ».

Les orientations stratégiques du département décrites dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement LPSD sont :

- **l'amélioration de la gouvernance du travail;**
- **le renforcement de la protection sociale des travailleurs ;**
- **le renforcement du pilotage et du partenariat avec les Institutions.**

Le cadre stratégique du MTDSRI est ainsi résumé :

Objectif général	Contribuer à l'émergence économique par la promotion du travail décent et d'un environnement propice à la compétitivité des entreprises et le développement d'un partenariat dynamique et efficace entre les Institutions
Objectif stratégique 1 : améliorer la gouvernance du marché du travail	Programme 1 : Gouvernance du marché du travail
Objectif stratégique 2 : renforcer la protection sociale des travailleurs	Programme 2 : Protection sociale des travailleurs
Objectif stratégique 3 : renforcer le pilotage du secteur et le partenariat avec les Institutions	Programme 3 : Pilotage, coordination et gestion administrative

En substance, la stratégie d'intervention du MTDSRI s'articule autour de trois (03) programmes budgétaires en vue de réaliser les résultats attendus de la mise en œuvre de la politique sectorielle du département :

PROGRAMME 2019 : GOUVERNANCE DU MARCHE DU TRAVAIL

Objectif spécifique 1 : améliorer la gouvernance du marché du travail

Ce programme budgétaire est opérationnalisé à travers les actions ci-après :

- Action 1.1 : Coordination administrative ;
- Action 1.2 : Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective ;
- Action 1.3 : Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail.

PROGRAMME 2107 : PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS

Objectif spécifique 2 : renforcer la protection sociale des travailleurs

Ce programme est mis en œuvre à travers les actions suivantes :

- Action 2.1 : Coordination administrative
- Action 2.2 : Renforcement et extension de la protection sociale
- Action 2.3 : Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail

PROGRAMME 1006 : PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

Objectif spécifique 3 : renforcer le pilotage du secteur et le partenariat avec les Institutions

Les actions ci-après permettent de mettre en œuvre ce programme :

- Action 3.1 : Coordination administrative

- Action 3.2 : Pilotage stratégique
- Action 3.3 : Coordination et suivi des relations avec les Institutions.

I.4. DIFFICULTES ET RISQUES

1) Difficultés

Les interventions du ministère sont entravées par un certain nombre de difficultés à savoir :

- insuffisance des moyens juridiques de l'Administration du Travail ;
- insuffisance de personnel cadre et d'appui ;
- difficultés liées à la mise en œuvre du Plan cadre national de prévention et d'élimination du travail des enfants ;
- insuffisance de sessions de formation adaptées au profit des agents du département ;
- absence d'une ligne budgétaire destinée à la formation continue ;
- faiblesse du budget alloué au Programme de la protection sociale ;
- insuffisance des ressources allouées au Programme Protection sociale des travailleurs ;
- insuffisance d'outils de management (tableaux de bord, manuels de procédures, logiciel RH, logiciel comptabilité matières, etc.) utilisés pour le pilotage stratégique ;
- étroitesse et insuffisance des locaux abritant le département;
- vétusté du parc automobile.

Risques	Hypothèses afférentes	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Mesures de Réduction des Risques	Coûts estimatifs
Instabilité institutionnelle	L'organisation institutionnelle du Ministère est stable	Nombre de remaniements ayant une incidence sur la répartition des services du ministère.	Décrets portant organisation des services de l'État	Stabiliser les postes de Coordonnateur et Responsables de Programme	
Déficit en personnel du ministère	Les besoins en personnel du ministère sont satisfaits	Taux de couverture de la demande du ministère en personnel	Rapport Annuel de Performance du MTDSRI	Recrutement de personnel technique	
Tensions sociales	Le Dialogue social est dynamique	Nombre de préavis de grève	PV des réunions des comités sur le Dialogue social	Respect des conclusions issues du dialogue social	
Ponctions budgétaires	Les budgets du ministère ne sont pas ponctionnés	Pourcentage des ponctions sur le budget initial alloué au programme.	Rapport d'exécution budgétaire du MTDSRI	Le budget voté n'est pas réduit	

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE TRIENNAL

Programme	Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Référence		Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026
						Année	Valeur			
Gouvernance Marché du Travail	Promouvoir et contrôler le respect de la législation sociale	La législation sociale est respectée	Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Taux de règlement des conflits collectifs	(Nombre de cas réglés/Nombre de cas déclarés) *100	2022	56,52%	60%	70%	80%
	Améliorer le système d'information sur le marché du travail	Le système d'information du marché du travail est renforcé	Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Taux de correction des manquements constatés lors des contrôles	(Nombre de manquements réguliers/nombre total de manquements)*100	2022	10,39%	20%	40%	60%
				Durée moyenne d'enregistrement des contrats de travail	Dénombrement	2022	2 semaines	1 semaine	96 heures	48 heures
Protection sociale des Travailleurs	Renforcer et étendre la protection sociale	La protection sociale des travailleurs est renforcée	Renforcement et extension de la protection sociale	Nombre de travailleurs du secteur formel couverts (CSS, IPRES et IPM)	Dénombrement	2022	413 348 (CSS/IPRES)	530 000 (CSS/IPRES)	650 000 (CSS/IPRES)	780 000 (CSS/IPRES)
				Nombre d'instruments juridiques sur la Sécurité sociale soumis	Dénombrement	2022	135 000 (IPM)	136 000 (IPM)	136 000 (IPM)	137 000 (IPM)
				Nombre d'accidents de travail et maladies professionnelles	Dénombrement	2022	2	4	4	4
	Promouvoir la Sécurité et santé au travail (SST)	La Sécurité et la santé au travail sont promues	Promotion de la Sécurité et santé dans les lieux de travail		Dénombrement	2022	1143	993	850	693

III. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS

Budgétisation triennale par programme et par catégorie de dépenses

Programmes	Nature économique	Années			Total 2024-2026	% des crédits du Prog dans le budget du ministère
		2 024	2 025	2 026		
P1 : Gouvernance du Marché du Travail	Personnel	1 300 495 884	825 312 058	695 776 324	2 821 584 266	
	Biens et services	1 342 441 956	1 218 441 956	1 218 441 956	3 779 325 868	
	Transferts courants	1 150 000 000	950 000 000	950 000 000	3 050 000 000	
	Investissements exécutés par l'Etat	450 000 000	450 000 000	450 000 000	1 350 000	
Total programme 1		4 242 937 840	3 443 754 014	3 518 250 724	11 000 910 134	60,02%
P2 : Protection sociale des travailleurs	Personnel	90 961 160	63 415 255	69 139 427	223 515 842	
	Biens et services	272 599 492	272 599 492	272 599 492	817 798 476	
	Transferts courants	100 000 000	100 000 000		200 000 000	
	Investissements exécutés par l'Etat	250 000 000	300 000 000	300 000 000	850 000 000	
Total programme 2		713 560 652	736 014 747	641 738 919	2 091 314 318	10,09%
P3 : Pilotage, coordination et gestion administrative	Personnel	638 986 752	380 094 277	414 403 449	1 433 484 478	
	Biens et services	974 262 166	808 262 166	808 262 166	2 590 786 498	
	Investissements exécutés par l'Etat	500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 500 000 000	
Total programme 3		2 113 248 918	1 688 356 443	1 722 665 615	5 524 270 976	29,89%
Total général		7 069 747 410	5 868 125 204	5 678 622 814	18 616 495 428	100%

Budgétisation triennale par actions et activités

ACTIONS	ACTIVITES	2024	2025	2026
Coordination sectorielle	Suivre et coordonner les activités du programme	1 441 095 625	977 255 113	1 051 751 823
Total action	1	1 441 095 625	977 255 113	1 051 751 823
Pilotage stratégique	Subventionner des organisations professionnelles	550 000 000	350 000 000	350 000 000
	Transferts: HCDS	500 000 000	500 000 000	500 000 000
	Pacte national stabilité sociale et d'émergence économique	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	Instaurer des mécanismes de traitement, de suivi et d'évaluation des cahiers de doléances	17 000 000	17 000 000	17 000 000
	Promouvoir la négociation collective	19 000 000	19 000 000	19 000 000
	Elaborer et mettre en œuvre d'un nouveau Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique (PNSSEE)	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	Lutter contre le travail des enfants	39 900 000	45 400 000	45 400 000
	Evaluer le plan cadre national 2012-2017 contre le travail des enfants et adopter un nouveau plan d'action	10 000 000	11 500 000	11 500 000
	Mise en œuvre du PNRDS	450 000 000	450 000 000	450 000 000
Total action	7	1 696 900 000	1 502 900 000	1 502 900 000
Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Renforcer les moyens de contrôle des Inspections du travail dans les entreprises	946 943 314	802 100 000	802 100 000
	Promouvoir les Normes Internationales du Travail (NIT)	8 000 000	8 000 000	8 000 000
	Elaborer des textes d'application du Code du travail	15 000 000	13 500 000	13 500 000
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation des agents de l'administration du travail	16 000 000	16 000 000	16 000 000
	Réaliser des études sur les pires formes de travail des enfants les servitudes domestiques concernant le travail agricole et le transport urbain	7 000 000	5 000 000	5 000 000
	Revue du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage	13 000 000	13 000 000	13 000 000
	Produire et partager le rapport annuel sur les statistiques du travail	15 000 000	18 000 000	18 000 000

	Dématérialiser les procédures administratives et mise en place d'une plateforme de gestion en ligne (télé déclaration de contrats, attestations, DASMO, bilan social)	21 098 901	20 000 000	20 000 000
	Réaliser une enquête nationale sur l'emploi salarié (DASMO et Bilan social)	48 900 000	47 998 901	47 998 901
	Concevoir et mettre en ligne un portail web pour la DGTSS	4 000 000	4 000 000	4 000 000
	Mettre en place un Système d'observation et de suivi du travail des enfants (SOSTE) dans 6 régions	10 000 000	11 000 000	11 000 000
Total action	11	1 104 942 215	963 598 901	963 598 901
Total Programme	19	4 242 937 840	3 443 754 014	3 518 250 724

Programme Protection sociale des travailleurs				
ACTIONS	ACTIVITES	2024	2025	2026
Coordination administrative	Suivi et coordination des activités du Programme	150 560 652	173 014 747	228 738 919
Total action	1	150 560 652	173 014 747	228 738 919
Renforcement et extension de la Protection sociale	Elaborer le nouveau code unique de sécurité sociale	58 000 000	58 000 000	58 000 000
	Assurance maladie obligatoire	25 000 000	500 000 000	500 000 000
	Transferts courants ICAMO	100 000 000	100 000 000	
	Projet d'appui à la phase pilote du régime simplifié de protection sociale pour l'économie formelle	250 000 000	300 000 000	300 000 000
Total action	4	433 000 000	433 000 000	383 000 000
Promotion de la Sécurité et santé dans les lieux de travail	Renforcer le cadre juridique de la Sécurité et santé au travail	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	Renforcer les capacités des intervenants en SST	44 000 000	44 000 000	44 000 000
	Mise en conformité des lieux de travail dans les secteurs public, privé et informel en matière de SST	36 000 000	36 000 000	36 000 000
Total action	3	130 000 000	130 000 000	130 000 000
Total programme	8	713 560 652	736 014 747	641 738 919

Programme Pilotage, gestion et coordination administrative				
ACTIONS	ACTIVITES	2024	2025	2026
Coordination administrative	Suivi et coordination des activités des structures du Ministère	1 052 486 918	673 594 443	707 903 615
	Fonctionnement COSRISS	146 600 000	146 600 000	146 600 000
Total action		1 199 086 918	820 194 443	854 503 615
Pilotage stratégique	Suivre et coordonner les travaux de construction et de réhabilitation des ITSS	500 000 000	500 000 000	500 000 000
	Planifier, suivre et évaluer les programmes/projets et activités	42 612 000	40 612 000	40 612 000
	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	229 450 000	194 450 000	194 450 000
	Suivre la passation et l'exécution des marchés publics	17 000 000	17 000 000	17 000 000
	Suivre l'information et la communication	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Assure le contrôle et la vérification interne	21 400 000	21 400 000	21 400 000
	Institutionnaliser le genre dans le ministère	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Coordination et suivi des relations avec les Institutions	Améliorer la coordination et le suivi des relations avec les Institutions	28 000 000	21 000 000	21 000 000
	Améliorer la communication avec les institutions et accéder à l'information institutionnelle	40 700 000	38 700 000	38 700 000
Total action	2	68 700 000	59 700 000	59 700 000
Total programme	8	2 113 248 918	1 688 356 443	1 722 665 615

Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

- Tableau 1 : Niveau d'exécution des marchés

Programmes budgétaires	Projets	Marchés non exécutés totalement en 2022	Prises en charge 2023	Reliquats attendus	Justifications
P1 : Programme Gouvernance du marché de travail	Plan national de renforcement du dialogue social	Néant			
P2 : Programme Protection sociale des travailleurs	Projet d'appui à la phase pilote du régime simplifié de protection sociale pour l'économie informelle RSPC	Néant			
P3: Programme Pilotage, gestion et coordination administrative	Projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des ITSS	Néant			
TOTAL					

- Tableau 2 : tableau de budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

Pro-grammes budgétaires	Projets d'in-vestissement	Source de fi-nance-ment	2024		2025		2026	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
P1 : Pro-gramme Gouver-nance du marché de travail	Plan national de renforcement du dialogue social	Etat	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000
P2 : Pro-gramme Protection sociale des travailleurs	Projet d'appui à la phase pilote du régime sim-plifié de pro-tection sociale pour l'économie informelle RSPC	Etat	250 000 000	250 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
P3 : Pro-gramme Pilotage, coordina-tion et ges-tion admi-nistrative	Projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des ITSS	Etat	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
TOTAL			1 200 000 000	1 200 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000

IV. CONCLUSION

Le suivi-évaluation est assuré par les organes de pilotage et de suivi technique de la chaîne de gouvernance « Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi- Évaluation (PPBSE) mis en place par arrêté n°024747 du 09 septembre 2022 du Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

Les organes de la chaîne de gouvernance « PPBSE » peuvent inviter dans leurs travaux les autres structures étatiques, les organisations les plus représentatives d'employeurs et de travailleurs, la société civile et le secteur privé.

La mobilisation des moyens financiers et matériels est fondamentale et doit conditionner la réussite de la mise en œuvre des programmes du département. En effet, puisque les investissements requis sont consistants, la stratégie de financement s'articule autour de la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes.

Les principaux défis portent essentiellement sur les aspects ci-après :

- renforcer le cadre juridique, institutionnel et organisationnel du travail et de la protection sociale des travailleurs favorable à la compétitivité des entreprises et à la protection des droits au travail la promotion du travail ;
- favoriser la création et le maintien de conditions propices au dialogue social entre l'Etat et les partenaires sociaux notamment en matière de santé et sécurité au travail ;
- renforcer le contrôle dans les milieux de travail et freiner l'évasion sociale ;
- poursuivre le processus relatif à la dématérialisation des procédures de l'Administration du travail et à l'amélioration de la communication institutionnelle du département ;
- étendre la protection sociale des travailleurs à ceux qui ont un statut précaire tels que les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les travailleurs sous contrat atypique des travailleurs à contrats atypiques (journaliers, saisonniers, stagiaires, apprentis, etc.) et les travailleurs migrants ;
- poursuivre le processus d'institutionnalisation du genre ;
- mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de gestion ;
- renforcer les moyens humains, matériels et financiers ;
- renforcer la coordination entre l'exécutif et les Institutions.

ANNEXES

1. PAP programme 1

2. PAP programme 2

3. PAP programme 3

A decorative graphic consisting of a horizontal dotted line that transitions into a vertical dotted line on the right side, forming an L-shape. The dots are small and blue.

ANNEXES

1. PAP programme 1

Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE DU DEPARTEMENT

2024

Table des matières

I. PRESENTATION DU PROGRAMME.....	3
II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME.....	4
III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME.....	6
3.1 Présentation des crédits du programme.....	6
3.2 Evolution des crédits du programme.....	7
3.3 Justification des dépenses par nature.....	7
3.4 Présentation des structures autonomes rattachées.....	9
IV. Difficultés, risques du programme et mesures d'atténuation.....	10

1.1. Identité du programme

Prénom et nom du Responsable de Programme : TAMSIR GUEYE

Fonction : Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement

Numéro et intitulé du Programme : 1006 PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

1.2. Stratégie du programme

In cohérence avec la troisième orientation stratégique de la LPSD 2023-2027 du MTDSRI portant sur « le renforcement du pilotage et du partenariat avec les Institutions », la stratégie du Programme Pilotage, coordination et gestion administrative est opérationnalisée à travers les trois actions ci-après :

- Coordination administrative ;
- Pilotage stratégique ;
- Coordination et suivi des relations entre les Institutions.

En tant que programme support, il fournit un appui au plan budgétaire et logistique à la mise en œuvre des programmes métiers.

L'objectif stratégique de ce programme est d'une part, la mise en place d'un dispositif de coordination et de pilotage efficace au sein du département avec une administration moderne qui vise une performance soutenue, et d'autre part, le suivi et l'amélioration de la coordination des relations avec les Institutions.

Pour atteindre ses objectifs en 2024, le programme décline, entre autres, les activités suivantes :

- la mise en place d'un dispositif de gestion efficace des ressources financières et matérielles du ministère ;
- la gestion optimale des ressources humaines à travers un logiciel des ressources humaines (RH) ;
- la construction, la réhabilitation l'extension, l'aménagement et l'équipement des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS) ;
- l'amélioration des fonctions de planification et de suivi évaluation en mettant en place des outils de suivi (matrice de suivi des indicateurs, tableau de bord, cartographie des indicateurs...) et en développant une plateforme de gestion de la performance ;

- la mise en œuvre de la stratégie genre du département ;
- la reddition des comptes avec l'élaboration du RAP consolidé et du compte administratif ;
- les missions de vérification administrative et financière ;
- le renforcement de la communication institutionnelle pour une meilleure visibilité des actions et réalisations du département ;
- la coordination et la couverture des travaux avec les Institutions ;
- la poursuite du programme d'archivage et de documentation par la collecte des documents en provenance des Institutions, leur numérisation et leur mise en ligne ;
- la poursuite de l'audit externe de la base de données du Centre d'information et de Documentation sur les institutions et la Gouvernance, en vue de vérifier la conformité et l'exhaustivité des données archivées et mises en ligne.

1.3. Cartographie administrative du programme

Les services chargés de la mise en œuvre des actions et activités de ce programme sont structurés autour du Secrétariat général et services rattachés (*la Cellule de Passation des Marchés, la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation, le Bureau du courrier commun, la Cellule de l'informatique, la Cellule des Affaires juridiques et la Cellule du Genre et de l'Equité*), du Cabinet et services rattachés (*l'Inspection interne, le Service des Relations publiques et de la Documentation et la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale*), de la Direction des Relations avec les Institutions et de la Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement.

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Valeur de référence	Réalisation 2022	Cibles 2023	Cibles 2024	Structure responsable
OS2: Améliorer le pilotage stratégique	Le pilotage stratégique est amélioré	A2 : Pilotage stratégique	Taux d'exécution de la stratégie genre	NA	20%	40%	60%	CGE
			Nombre d'ITSS dont le transfert à l'ACBEP des ressources financières nécessaires pour la construction est effectif	3	1	3	2	DAGE
OS3: Améliorer la coordination et le suivi des travaux des Institutions ainsi que l'accessibilité de leur production	La coordination et le suivi des travaux des Institutions sont améliorés	A3 : Coordination et suivi des relations entre les Institutions	Nombre d'ITSS réhabilitées	2	3	2	2	DAGE
			Disponibilité d'un dispositif unique de gestion des RH opérationnel				1	DAGE
			Disponibilité d'une plateforme informatique de suivi et évaluation				1	CEPSE
			Nombre de rapports des activités des Institutions produits à temps	2	2	2	2	DRI
			Nombre d'attachés parlementaires et d'agents formés	30	60	70	80	DRI
			Nombre de visiteurs du site web	17 000	16 190	20 000	25 000	DRI

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1 Présentation des crédits du programme

- Par actions et par nature économique de dépense

Action	Nature de dépense					Total	
	Personnel	Biens et services	TC	Investissements exécutés par l'Etat			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP
Coordination administrative	638 986 752	570 100 166					1 209 086 918
Pilotage stratégique		335 462 000		500 000 000	500 000 000		835 462 000
Coordination et suivi des relations entre les Institutions		68 700 000					68 700 000
Total	638 986 752	974 262 166		500 000 000	500 000 000		2 113 248 918

- Par activité, hors dépenses personnel

PROG	ACTIONS	ACTIVITES	2 024
Programme: Pilotage, coordination et gestion administrative	Coordination administrative	Suivre et coordonner les activités des structures du Ministère	413 500 166
		Fonctionnement de la COSRISS	146 600 000
	Total action	2	560 100 166
	Pilotage stratégique	Suivre et coordonner les travaux de construction et de réhabilitation des ITSS	500 000 000
		Assurer la Planification, le suivi et l'évaluation des programmes/projets et activités	42 612 000
		Gérer les ressources humaines, matérielles et financières	229 450 000
		Suivre la passation et l'exécution des marchés publics	17 000 000
		Assurer le suivi de l'information et de la communication	25 000 000
		Assurer le contrôle et la vérification interne	21 400 000
		Institutionnaliser le genre dans le ministère	10 000 000
	Total action	7	845 462 000
	Coordination et suivi des relations entre les Institutions	Améliorer la coordination et le suivi des relations entre les Institutions	28 000 000
		Améliorer la communication entre institutions et l'accès à l'information institutionnelle	40 700 000
	Total action	2	68 700 000
	Total programme	11	1 474 262 166

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Exécution 2022	LFI 2023	2024	Variation (2024)-(2023)	Justification
Personnel	314 478 236	320 437 096	638 986 752	318 549 656	
Biens et services	742 656 948	908 662 166	974 262 166	65 600 000	Prise en charge de la prime de lutte contre l'évasion sociale au profit des nouveaux agents techniques Renforcement des certaines structures
Transferts courants					
Investissements exécutés par l'Etat					Poursuite de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement des IRTSS
<i>AE</i>	994 082 928	500 000 000	500 000 000	0	
<i>CP</i>	994 082 928	500 000 000	500 000 000	0	
Total	2 051 218 112	1 728 699 262	2 113 248 918	384 549 656	

3.3 Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

Fonctionnaires et non fonctionnaires	Situation 2023		Plafonds 2024		Variation (2024-2023)		Justification
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	
Hiérarchie A	13		15		1		
Hiérarchie B	22		24		2		
Hiérarchie C	4		4		0		
Hiérarchie D	19		23		4		
Hiérarchie E					-		
Total des emplois	58		66		8		

b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2023	2024	Variations	Justifications
60- Achats de Biens et services	416 262 000	573 712 000	157 450 000	
61-Acquisition de services	261 800 166	282 750 166	20 950 000	
62-Autres services	82 600 000	117 800 000	35 200 000	
64-Transferts courants	0	0	0	
Total	760 662 166	974 262 166	213 600 000	

c. Dépenses d'investissement

Projets	Articles	Montants		Variations	Justifications
		2023	2024		
Projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des ITSS	23-Bâtiments administratifs à usage de bureaux	250 000 000	250 000 000	0	Finaliser la construction et la réhabilitation des inspections. Procéder à l'extension de certaines IRTSS.
	2411- Mobilier et matériel de bureau	65 000 000	55 000 000	-10 000 000	Poursuivre l'équipement des IRTSS.
	2421-Matériel informatique	100 000 000	75 000 000	-25 000 000	
	2429-Autres matériels informatiques et de communication	85 000 000	50 000 000	-35 000 000	
	6014-Carburant	0	15 000 000	15 000 000	
	6173- Conférences, congrès, séminaires	0	15 000 000	15 000 000	
	6189- Autres dépenses de communication	0	20 000 000	20 000 000	Faire des missions de suivi et de

	6222- Honoraires et commissions	0	15 000 000	15 000 000	supervision des travaux, réalisation d'un film institutionnel et livraison des équipements
	6229-Autres prestations de services	0	15 000 000	15 000 000	
Total		500 000 000	500 000 000	0	

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Néant

2. PAP programme 2

Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS

2024

Table des matières

I.	PRESENTATION DU PROGRAMME.....	3
II.	PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME.....	4
III.	Présentation des crédits du programme.....	6
	3.1- Présentation des crédits du programme	6
	3.2 Evolution des crédits du programme	7
	3.3 Justification des dépenses par nature	8
	3.4 Présentation des structures autonomes rattachées.....	9

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1 Identité du programme

Prénom et nom du Responsable de Programme : MARIE ODILE MBISSINE FAYE

Fonction : Directrice de la Protection sociale

Numéro et intitulé du Programme : 2107 Protection sociale des travailleurs

1.2 Stratégie du programme

La Protection sociale s'inscrit dans la stratégie globale de l'Etat de mettre en place un socle de protection sociale conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent.

La problématique de la protection sociale et son extension à toutes les couches de la population active constitue une préoccupation majeure justifiant les initiatives et les politiques menées dans ce sens par l'Etat à travers notamment plusieurs entités : l'Agence de la Couverture Maladie universelle, la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale, la Direction générale de l'Action sociale et la Direction de la Protection sociale.

Conformément à la deuxième orientation stratégique de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du MTDSRI (2023-2027) relative au « renforcement de la protection sociale des travailleurs », la stratégie de ce programme est mise en œuvre à travers ces trois actions suivantes :

- Coordination administrative ;
- Renforcement et extension de la protection sociale ;
- Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail.

De ce point de vue, il s'avère nécessaire d'engager des activités allant dans le sens de la mise en place de mécanismes innovants favorisant l'accès à la protection sociale à l'ensemble des travailleurs et la garantie de la sécurité et la santé dans tous les lieux de travail. Cela se traduit concrètement par la réforme du cadre juridique et institutionnel de la sécurité sociale, la lutte contre l'évasion sociale, la promotion de la santé et sécurité au travail, le parachèvement de la réforme de l'assurance-maladie obligatoire et la lutte contre le VIH/Sida en milieu professionnel.

A travers la mise en œuvre de ces actions et activités, le Programme Protection sociale des travailleurs contribuera grandement à la construction d'un système de sécurité sociale accessible à tous les travailleurs, leur fournissant une couverture en prestations familiales,

soins médicaux, vieillesse, invalidité, décès, accidents de travail et de maladies professionnelles et leur garantissant la sécurité et la santé dans les lieux de travail.

1.3 Cartographie administrative du programme

Les services et structures chargés de la mise en œuvre des actions et projets du Programme Protection sociale des travailleurs n'étaient composées que des trois divisions de la Direction de la Protection sociale à savoir la Division de la Sécurité sociale, la Division des Institutions de Prévoyance Maladie et la Division de la Prévention, de l'Hygiène, de la Sécurité et Santé au Travail.

En 2023, le décret n°2023-969 du 2 mai 2023 portant organisation du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions a réorganisé les services du département impactant ainsi les services chargés de la mise en œuvre des différents programmes.

Pour ce qui est du Programme Protection sociale des travailleurs placé sous la responsabilité de la Directrice de la Protection sociale, les services chargés de sa mise en œuvre sont renforcés avec la création d'une nouvelle direction dénommée Direction de la Sécurité et Santé au Travail (DSST) composée de trois divisions que sont :

- i) la Division de la Prévention des Risques professionnels ;
- ii) la Division de l'Expertise, de la Formation et de la Promotion de la Sécurité et Santé au Travail ;
- iii) la Division de la Législation et du Suivi des Politiques et Programmes de Sécurité et Santé au Travail.

Le décret précité a également révisé la composition des divisions de la Direction de la Protection sociale qui sont désormais :

- i) la Division de la Sécurité sociale, des Conventions et Accords de Sécurité sociale ;
- ii) la Division de l'Assurance-maladie obligatoire ;
- iii) la Division des Politiques et Programmes d'extension de la Sécurité sociale.

Le renforcement des services chargés de la mise en œuvre du Programme Protection sociale des Travailleurs milite en faveur de la **création d'un nouveau chapitre budgétaire** pour prendre en compte les différents types de dépense dont la nouvelle direction aura besoin pour participer aux performances du programme.

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Valeur de référence	Réalisati on 2022	Cibles 2023	Cibles 2024	Structure Responsable
OS2: Renforcer et étendre la protection sociale	La sécurité sociale des travailleurs est renforcée	A2 : Renforcement et extension de la protection sociale	Nombre de projets de conventions bilatérales de sécurité sociale soumis	1	2	2	2	DPS
			Disponibilité de l'avant-projet de textes d'application du nouveau Code de la Sécurité sociale	NA	NA	1	2	DPS
OS3: Promouvoir la Sécurité et santé au travail (SST)	La Sécurité et santé au travail est améliorée	A3 : Promotion de la Sécurité et la santé dans les lieux de travail	Nombre de travailleurs couverts par les IPM	134 000	135 000	136 000	137 000	DPS
			Nombre de travailleurs couverts par la CSS et l'IPRES	218 918	413 348	530 000	650 000	DPS
			Nombre de travailleurs du secteur informel et de travailleurs indépendants couverts	NA	NA	40 000	50 000	DPS
			Nombre d'instruments juridiques sur la Santé et Sécurité au Travail soumis	2	0	1	1	DSST
			Nombre de lieux de travail des secteurs privé, public et de l'économie informelle mis en conformité	NA	NA	30	40	DSST
	Nombre de sessions de formation en SST à l'intention des acteurs		1	1	1	3	DSST	

III. Présentation des crédits du Programme

3.1- Présentation des crédits du Programme

- par actions et par nature économique de dépense

Action	Nature de dépense					Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP
Coordination administrative	90 961 160	59 599 492					150 560 652
Renforcement et extension de la protection sociale		83 000 000	100 000 000	250 000 000	250 000 000		433 000 000
Promotion de la Sécurité et santé dans les lieux de travail		130 000 000					130 000 000
Total	90 961 160	272 599 492	100 000 000	250 000 000	250 000 000		713 560 652

- par activité hors dépenses de personnel

ACTIONS	ACTIVITES	2 024
Coordination sectorielle	Suivre et coordonner les activités du Programme	59 599 492
Total action	1	59 599 492
Renforcement et extension de la protection sociale	Elaborer le nouveau code unique de sécurité sociale	58 000 000
	Assurance Maladie obligatoire	25 000 000
	Transferts courants ICAMO	100 000 000
	Opérationnalisation de la phase pilote du régime simplifié de protection sociale pour l'économie formelle	250 000 000
Total action	4	433 000 000
Promotion de la Sécurité et Santé dans les lieux de travail	Renforcer le cadre juridique de la Sécurité et Santé au Travail	50 000 000
	Renforcement des capacités des intervenants en SST	44 000 000
	Mise en conformité des lieux de travail dans les secteurs public, privé et informel en matière de SST	36 000 000
Total action	3	130 000 000
Total programme	8	622 599 492

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Exécution 2022	LFI 2023	2024	Variation (2024) - (2023)	Justification
Personnel		53 462 000	90 961 160	37 499 160	
Biens et services	142 403 029	142 599 492	272 599 492	130 000 000	Direction de la Sécurité et Santé au Travail
Transferts courants	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	Transferts courants ICAMO
Investissements exécutés par l'Etat					
<i>AE</i>		200 000 000	250 000 000	50 000 000	RSPC
<i>CP</i>	199 947 695	200 000 000	250 000 000	50 000 000	RSPC
Total	442 350 724	496 061 492	713 560 652	217 499 160	

3.3 Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

Fonctionnaires et non fonctionnaire (H)/Contractuels (C)	Situation 2023		Plafonds 2024		Variation (2024-2023)		Justification
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	
Hiérarchie A	6		12		6		Direction de la Sécurité et Santé au Travail
Hiérarchie B	4		8		4		
Hiérarchie C	0		0		0		
Hiérarchie D	1		2		1		
Hiérarchie E							
Total des emplois	11	-	22	-	11	-	

b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2023	2024	Variations	Justifications
60- Achats de Biens et services	25 099 492	74 399 492	49 300 000	
61-Acquisition de services	106 000 000	184 500 000	78 500 000	
62-Autres services	11 500 000	13 700 000	2 200 000	
64-Transferts courants	100 000 000	100 000 000	0	Transferts courants ICAMO
Total	242 599 492	372 599 492	130 000 000	

c. Dépenses d'investissement et de transfert en capital

Projets	Articles	Montants		Variations	Justifications
		2023	2024		
Projet d'appui à la phase pilote du régime simplifié de protection sociale pour économie informelle	2411- mobilier et matériel de bureau	20 000 000	15 000 000	-5 000 000	
	2421- Matériel informatique	20 000 000	15 000 000	-5 000 000	
	6011-Fournitures de bureau	0	7 000 000	7 000 000	
	6011-Consommables informatiques	0	10 000 000	10 000 000	
	6014-Carburant	20 000 000	30 000 000	10 000 000	
	6099- Autres achats de biens	10 000 000	15 000 000	5 000 000	
	6173-Coferences, congrès, séminaires	44 200 000	110 000 000	65 800 000	
	6184-Frais d'édition	10 000 000	8 000 000	-2 000 000	
	6185-frais d'insertion et de publicité	5 000 000	10 000 000	5 000 000	
	6221- mission d'assistance et de conseil	70 800 000	20 000 000	-50 800 000	
	6222 - Autres prestations de services	0	10 000 000	10 000 000	
Total		200 000 000	250 000 000	50 000 000	

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Néant

IV. Difficultés, risques du programme et mesures d'atténuation

Description	Probabilité d'occurrence (=survenance)			Impact budgétaire			Degré de criticité			Mesures de mitigation	Commentaires
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé		
Risque 1 : Remaniement ministériel avec changement effectif de Ministre	<10%	10-50%	>50%	<1% des recettes de l'Etat	2-10%	>10%				En cas de changement de Ministre, veiller à mettre à niveau le nouveau Ministre pour le traitement rapide des dossiers	En cas de remaniement ministériel, il y a de probabilité de changement de Ministre. Ce qui pourrait remettre en cause certaines activités et <u>priorités</u>
		X			X			X			
Risque 2 : Mobilité des agents dédiés au Programme			X							Conserver les agents dédiés au Programme lors des mouvements du personnel du ministère	L'affectation des agents du Programme qui ont eu à s'impliquer dans tout le processus décisionnel, d'élaboration et de mise en œuvre des activités du programme risque d'hypothéquer les chances d'atteinte des résultats escomptés car les agents nouvellement affectés au Programme auront besoin d'un temps plus ou moins important pour s'imprégner des dossiers en cours
						X			X		

<p>Risque 3 : Insuffisance des agents dédiés au Programme</p>			x			x			S'appuyer sur les agents des autres directions pour résorber ce gap	Le personnel dédié au Programme est insuffisant pour mener toutes les activités et objectifs du Programme. Il est vraiment primordial de le renforcer pour une performance du programme. Ce risque est d'autant plus élevé avec la création de la Direction de la Sécurité et Santé au Travail avec ses trois divisions.
<p>Risque 4 : Diminution des crédits du département suite à l'exercice du pouvoir de régulation budgétaire du Ministre en charge des finances</p>		x			x		x	Trouver des sources de financements extérieurs	En cas de circonstances exceptionnelles telles que la pandémie de Covid-19, l'Etat peut procéder à des réajustements budgétaires notamment en procédant à des réductions des dotations budgétaires ministérielles afin de prendre en compte les nouvelles préoccupations et priorités.	

3. PAP programme 3

Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME GOUVERNANCE DU MARCHE DU TRAVAIL

2024

I. PRESENTATION DU PROGRAMME	3
II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	5
III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME	6
<i>3.1- Présentation des crédits du programme</i>	6
<i>3.2- Evolution des crédits du programme</i>	8
<i>3.3 Justification des dépenses par nature</i>	8
<i>3.4 Présentation des structures autonomes rattachées</i>	10
IV. Difficultés, risques du programme et mesures d'atténuation	11

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1 Identité du programme

Prénom et nom du Responsable de Programme : KARIM CISSE

Fonction : Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale

Numéro et intitulé du Programme : 2019 Gouvernance du marché du travail

1.2 Stratégie du programme

La mise en œuvre du programme de Gouvernance du marché du travail s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la LPSD (2023-2027) du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions. La problématique du travail décent est un défi majeur au cœur des préoccupations des populations et de l'Etat qui justifie les politiques publiques menées dans ce sens. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise la transformation structurelle de l'économie à travers une croissance économique forte et durable à fort impact sur le développement humain constitue le pilier de ces politiques.

En cohérence avec la première orientation stratégique de la LPSD 2023-2027, la stratégie de ce programme est opérationnalisée à travers ses trois actions. Il s'agit de la coordination administrative, de la redynamisation du Dialogue social à travers la mise en œuvre du Plan national de Renforcement du Dialogue social 2021-2024, de l'amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail.

Il s'agira plus spécifiquement de renforcer le système d'informations sur le marché du travail (SIMT) avec la disponibilité de statistiques du travail fiables, le parachèvement de la dématérialisation de l'enregistrement du contrat de travail, la mise en place d'une application pour la saisie et le traitement des données des bilans sociaux et de la déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre (DASMO), de prévenir et d'éliminer les pires formes de travail des enfants, de collecter et de transmettre les DASMO et bilans sociaux des entreprises, de respecter la législation sociale, de renforcer et de moderniser le cadre juridique du travail, de renforcer le dialogue social et relancer la négociation collective, d'amener les entreprises à mettre en conformité les lieux de travail grâce aux contrôles faits par l'Inspection du Travail et de lutter contre l'évasion sociale.

1.3 Cartographie administrative du programme

Les services et structures chargés de la mise en œuvre des actions et projets sont organisés autour de la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale qui comprend des services centraux, des services extérieurs et des services rattachés.

La Direction générale comprend trois Directions dont deux interviennent dans la mise en œuvre de ce programme. Il s'agit de :

- ☞ **La Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles (DRTOP)** chargée de la mise en œuvre de la gestion et de la réglementation en matière de travail. Il s'agit notamment de la prévention et la gestion des conflits sociaux, de l'application des normes internationales du travail, de la lutte contre le travail des enfants. Elle a trois divisions et une cellule :
 - la Division du Travail ;
 - la Division des Relations internationales de Travail ;
 - la Division des Négociations et des Relations professionnelles ;
 - la Cellule de coordination de la lutte contre le Travail des enfants.

- ☞ **La Direction des Statistiques du Travail (DST)** a pour missions la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives au travail, à l'emploi et à la sécurité sociale.

Elle compte trois (3) Divisions :

- la Division des Statistiques du Travail ;
- la Division des Etudes, de l'Analyse et de la Prospective ;
- la Division de l'Informatique.

En outre, trois cellules sont rattachées à la DGTSS :

- la Cellule de coordination des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale ;
- la Cellule de la Législation, des Etudes et de la Formation ;
- la Cellule de la Coopération et des Partenariats.

Des **services extérieurs** concourent aussi à la mise en œuvre de ce programme :

Il s'agit :

- des Inspections régionales du Travail et de la Sécurité sociale à l'heure actuelle au nombre de quatorze (14) ;
- de l'Inspection départementale du Travail et de la Sécurité sociale de Rufisque ;
- de l'Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone franche industrielle de Dakar ;
- de l'Inspection du Travail et de la Sécurité sociale des Zones économiques spéciales.

Le Haut Conseil du Dialogue social (HCDS), organisme tripartite rattaché au Cabinet du Ministre concourt également à la mise en œuvre du Programme Gouvernance Marché du Travail.

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Valeur de référence	Réalisation 2022	Cibles 2023	Cibles 2024	Structures Responsables	
OS2: favoriser la stabilité durable pour accroître la productivité et la compétitivité	Le climat social est stable	A2 : Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Nombre de conventions collectives réactualisées	2	0	3	3	DRTOP	
			Nombre de conventions collectives nouvellement conclues	2	0	0	1	DRTOP	
			Taux de règlement des conflits collectifs	73,80%	80%	80%	80%	DRTOP	
OS3: Améliorer le système d'information sur le marché du travail et promouvoir le travail décent	La législation du travail est respectée	A3 : Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Nombre de partenaires sociaux bénéficiaires de séances de formations sur le dialogue social et la négociation collective		390	300	300	DRTOP/ITSS	
			Disponibilité de l'avant-projet de Code du Travail dans les délais			X		DRTOP	
			Disponibilité des avant-projets de textes d'applications du Code du Travail dans les délais					X	DRTOP
			Disponibilité des avant-projets de textes renforçant les moyens juridiques des Inspecteurs et Contrôleurs du Travail et de la Sécurité sociale					X	DRTOP
			Nombre d'ITSS utilisant des procédures dématérialisées	0	1	3	4	DST/ITSS	
Le suivi du marché du travail est assuré			Nombre de contrôles effectués	2835	5112			ITSS	
			Disponibilité d'une plateforme numérique fonctionnelle pour générer des données à temps réel	0	0	0	1	DST	
			Nombre de Rapports annuels produits	2	2	2	2	DST	

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1- Présentation des crédits du programme

- par actions et par nature économique de dépenses

Action	Nature de dépense					Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		A	E
	CP	CP	CP	AE	CP	A	CP
Coordination sectorielle	1 300 495 884	140 599 741					1 441 095 625
Redynamisation du dialogue et de la négociation collective		96 900 000	1 150 000 000	450 000 000	450 000 000		1 696 900 000
Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail		1 104 942 215					1 104 942 215
Total action	1 300 495 884	1 342 441 956	1 150 000 000	450 000 000	450 000 000		4 242 937 840

- par activité hors dépenses de personnel

ACTIONS	ACTIVITES	2 024
Coordination sectorielle	Suivre et coordonner les activités du programme	140 599 741
Total action	1	140 599 741
Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Instaurer mécanismes traitement suivi évaluation cahiers doléances	20 000 000
	Promouvoir la négociation collective	18 000 000
	Elaborer et mettre en œuvre un nouveau PNSSEE	10 000 000
	Lutter contre le travail des enfants	39 900 000
	Evaluer PCN2012-2017 travail des enfants adopté nouveau PA	10 000 000
	Subventionner les organisations professionnelles	550 000 000
	Transferts Haut Conseil Dialogue Social	500 000 000
	PACTE NATIONAL DE STABILITE SOCIALE & D'EMERGENCE ECONOMIQUE	100 000 000
	PLAN NATIONAL DE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL	450 000 000
Total action	9	1 696 900 000
Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Promouvoir les Normes Internationales du Travail (NIT)	8 000 000
	Elaborer les textes d'application du Code du travail	15 000 000
	Elaborer et mettre en œuvre plan de formation agents de l'AT	16 000 000
	Etudes sur PFTE dans serv dom travail agric transport urbain	7 000 000
	Revue du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage	13 000 000
	Produire et partager rapport annuel sur les statistiques du travail	15 000 000
	Dématérialiser les procédures admin /plateforme de gestion en ligne	21 098 901
	Mener une enquête nationale sur l'emploi salarié	48 900 000
	Concevoir et mettre en ligne un portail web pour la DGTSS	4 000 000
	Mettre en place un SOSTE dans 6 régions	10 000 000
	Renforcer moyens de contrôle des ITSS dans les entreprises	946 943 314
Total action	11	1 104 942 215
Total Programme	21	2 942 441 956

3.2- Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Exécution 2022	LFI 2023	2024	Variation (2024)-(2023)	Justification
Personnel	872 765 440	695 776 324	1 300 495 884	604 719 560	
Biens et services	1 068 441 956	1 218 441 956	1 342 441 956	124 000 000	
Transferts courants	1 350 000 000	1 250 000 000	1 150 000 000	-100 000 000	
Investissement exécutés par l'Etat	350 000 000	450 000 000	450 000 000	0	
Total	3 291 207 396	3 614 218 280	4 242 937 840	628 719 560	

3.3 Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

Fonctionnaires et non fonctionnaire	Situation 2023		Plafonds 2024		Variation (2024-2023)		Justification
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	
Hiérarchie A	60		67		7		
Hiérarchie B	83		82		-1		
Hiérarchie C	14		06		-8		
Hiérarchie D	12		21		9		
Hiérarchie E							
Total des emplois	169		176		7		

b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2023	2024	Variations	Justifications
60- Achats de Biens et services	890 085 800	974 585 800	84 500 000	
61-Acquisition de services	646 856 156	283 559 315	-363 296 841	
62-Autres prestations de services	81 500 000	52 498 901	-29 001 099	
63- Autres subventions	650 000 000	550 000 000	-100 000 000	
64-Transferts courants	600 000 000	600 000 000	0	
Total	2 868 441 956	2 460 644 016	-407 797 940	

c. Dépenses d'investissement

Projets	Articles	Montants		Variations	Justifications
		2023	2024		
PLAN NATIONAL DE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL	2411- mobilier et matériel de bureau	25 000 000	25 000 000	0	
	2421- Matériel informatique	25 000 000	25 000 000	0	
	6014-Carburant	25 000 000	25 000 000	0	
	6173- Conférences, congrès, séminaires	300 000 000	300 000 000	0	
	6184-Frais d'édition	20 000 000	20 000 000	0	
	6185-frais d'insertion et de publicité	20 000 000	20 000 000	0	
	6221- mission d'assistance et de conseil	35 000 000	35 000 000	0	
Total		450 000 000	450 000 000	0	

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

- *Par opérateur*

Haut Conseil du Dialogue social (HCDS)

Catégories de dépenses	Montant 2023	Montant 2024	Justifications de l'évolution
Transferts courants	500 000 0000	500 000 000	0
TOTAL	500 000 000	500 000 000	0

IV. Difficultés, risques du programme et mesures d'atténuation

Description	Probabilité d'occurrence (=survenance)			Impact budgétaire			Degré de criticité			Mesures de mitigation	Commentaires
	Faible <10%	Moyen 10-50%	Elevé >50%	Faible <1% des recettes de l'Etat	Moyen 2-10%	Elevé >10%	Faible	Moyen	Elevé		
Difficulté 1: un conflit d'agendas		X			X		X	X		Une meilleure planification des activités	
Difficulté 2: des difficultés de mobilisation des ressources		X				X			X	Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement, en particulier, du ministère des Finances et du Budget	
Difficulté 3 : L'absence d'appropriation du PNRDS par certains employeurs	X				X				X	Renforcer la sensibilisation des partenaires sociaux	
Difficulté 4 : Incidence négative des élections politiques sur le calendrier des activités		X			X		X			La planification doit tenir compte du calendrier électoral déjà connu.	

